

**Fiche de données de sécurité**  
Freeze Out

**SECTION I - IDENTIFICATION**

**IDENTIFICATEUR DE PRODUIT :** Freeze Out  
**CODE PRODUIT :** 597000022-16AR  
**UTILISATION RECOMMANDÉE :** Pénétrant lubrifiant pour pièces métal sur métal  
**RESTRICTIONS D'UTILISATION :** Aucune connue.  
**NOM DE L'ENTREPRISE :** Brodi Specialty Products  
**ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ :** 3175 14<sup>th</sup> Avenue Unit 1, Markham, ON L3R 0H1  
**TÉLÉPHONE DE LA SOCIÉTÉ :** 877-744-0751  
**TÉLÉPHONE D'URGENCE :** 800-255-3924

**SECTION II – IDENTIFICATION DES DANGERS**

**CLASSIFICATION :** Aérosol inflammable : Catégorie 2

Gaz sous pression : Gaz liquéfié

**ÉNONCÉ(S) DE DANGER(S) : AVERTISSEMENT :** Aérosol inflammable. Contient du gaz sous pression ; Peut exploser s'il est chauffé.

Ce produit contient le pourcentage suivant de produits chimiques de toxicité inconnue : S.O.

**CONSEILS DE PRUDENCE :** Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou une autre source d'inflammation. Récipient sous pression : Ne pas percer ni brûler, même après utilisation. Protéger de la lumière du soleil. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C/122 °F. Conserver dans un endroit bien ventilé.

**SYMBOLE:**



**DANGERS NON CLASSÉS AILLEURS :** S.O.

**SECTION III – COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS**

INGRÉDIENT DANGEREUX	NUMÉRO CAS	POUR CENT
1,1-difluoroéthane	75-37-6	70-80%

**SECTION IV - PREMIERS SECOURS**

**YEUX :** Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

**INGESTION :** Ne pas faire vomir à moins d'avis contraire d'une autorité médicale. Consultez immédiatement un médecin. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir à moins d'avis contraire d'une autorité médicale. Consultez un médecin.

**INHALATION :** Allez à l'air frais. Si la respiration est difficile, administrez de l'oxygène. Si vous ne respirez pas, administrez la respiration artificielle ou en cas de signe de perte de conscience, consultez immédiatement un médecin.

**PEAU :** Laver abondamment à l'eau et au savon pendant 15 minutes. Retirez immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

**DANGERS AIGUS POUR LA SANTÉ :** Peut provoquer un dégraissage et une dermatite de la peau. Le contact avec les yeux peut provoquer des irritations, des rougeurs, des larmoiements. L'inhalation de brouillard ou de vapeurs peut provoquer une irritation des voies respiratoires, de la somnolence ou des étourdissements. L'ingestion peut provoquer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

**RISQUES CHRONIQUES POUR LA SANTÉ :** Aucun connu.

**NOTE AU MÉDECIN :** Le traitement de la surexposition doit viser à contrôler les symptômes et l'état clinique.

**SECTION V – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**MOYENS EXTINCTEURS :** Produits chimiques secs, dioxyde de carbone, pulvérisation d'eau, mousse résistante à l'alcool.

**MOYENS D'EXTINCTION INAPPROPRIÉS :** Jets d'eau ou jets d'eau.

## Fiche de données de sécurité

### Freeze Out

**PROCÉDURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :** Porter un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH avec un masque complet fonctionnant en mode de demande de pression positive avec des vêtements de protection du corps entier lors de la lutte contre les incendies.

**RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION :** INFLAMMABLE. Contenu sous pression. L'exposition à des températures supérieures à 120 °F peut provoquer un éclatement. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'inflammation.

**PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX :** Oxydes de carbone, hydrocarbures fluorés et fluorure d'hydrogène.

#### SECTION VI – MESURES RELATIVES AUX REJETS ACCIDENTELS

**ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE :** Reportez-vous à la section VIII pour connaître l'équipement de protection individuelle approprié.

**DÉVERSEMENT :** Éliminer toutes les sources d'inflammation. Absorbent avec un matériau incombustible comme la vermiculite, le sable ou la terre. Placez les déchets dans des conteneurs appropriés pour l'élimination des déchets.

**ÉLIMINATION DES DÉCHETS :** Éliminez-les conformément aux réglementations locales, étatiques et fédérales. Ne pas réutiliser, percer ou incinérer le contenant. Emballez le contenant et placez-le dans la collecte des ordures.

**STATUT DE LA RCRA :** Les déchets sont probablement considérés comme des déchets dangereux U161 (méthyl isobutylcétone), en vertu de la RCRA, mais le produit doit être entièrement caractérisé avant d'être éliminé (40 CFR 261).

#### SECTION VII – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

**MANIPULATION ET STOCKAGE :** Ne pas utiliser ou stocker à proximité de chaleur, de flammes nues ou d'autres sources d'inflammation. Portez un équipement de protection individuelle approprié lors de l'utilisation de ce produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler de brume ou de vapeur. Ne pas utiliser ou stocker avec des oxydants puissants. Protéger de la lumière du soleil. Conserver dans un endroit bien ventilé. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C/122 °F. Récipient sous pression : Ne pas percer ni brûler, même après utilisation. Lavez-vous soigneusement les mains après manipulation.

**AUTRES PRÉCAUTIONS :** Lisez et suivez les instructions sur l'étiquette du produit. Ils sont le meilleur guide pour utiliser le produit de la manière la plus efficace. L'étiquette vous donne également les précautions de sécurité nécessaires pour protéger votre santé. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans les zones basses.

**INCOMPATIBILITÉ :** Agents oxydants puissants.

#### SECTION VIII – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

INGRÉDIENT DANGEREUX	OSHA PEL	TLV de l'ACGIH
1,1-difluoroéthane	Non établi	Non établi

**CONTRÔLES TECHNIQUES / VENTILATION :** Ventilation/échappement local de préférence.

**PROTECTION RESPIRATOIRE :** Non requise dans le cadre d'une utilisation normale. S'il y a des vapeurs ou une irritation, utilisez un respirateur approuvé par le NIOSH/MSHA.

**ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE :** Lunettes de sécurité.

**MESURES SUPPLÉMENTAIRES :** Lavez-vous soigneusement les mains avec de l'eau et du savon après utilisation. Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

#### SECTION IX - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**ASPECT :** Spray clair et incolore.

**ODEUR :** Solvant.

**SEUIL D'ODEUR :** N/D

**pH :** N/A

**POINT DE FUSION/POINT DE CONGÉLATION :** N/D

**POINT D'ÉBULLITION INITIAL ET PLAGE D'ÉBULLITION :** N/D

**POINT D'ÉCLAIR :** > 60 °F (15,6 °C).

**TAUX D'ÉVAPORATION :** >1,6

**INFLAMMABILITÉ (solide/gaz) :** Aérosol inflammable

**LIMITES SUPÉRIEURES/INFÉRIEURES D'INFLAMMABILITÉ OU D'EXPLOSIVITÉ :**

**LIMITE INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ :** N/D

**LIMITE SUPÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ :** N/D

**LIMITE D'EXPLOSIVITÉ INFÉRIEURE (%) :** N/D

## Fiche de données de sécurité

### Freeze Out

**LIMITE SUPÉRIEURE D'EXPOSITION (%) :** N/D  
**PRESSION DE VAPEUR (mm Hg) :** N/D  
**DENSITÉ DE VAPEUR (AIR=1) :** > 2  
**DENSITÉ RELATIVE (H<sub>2</sub>O=1) :** 0,92 @ 77 °F (25 °C).  
**SOLUBILITÉ (IES) :** < 1% dans l'eau.  
**COEFFICIENT DE PARTAGE : n-OCTANOL/EAU (KOE) :** N/D  
**TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION :** N/D  
**TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION :** N/D  
**VISCOSITÉ :** N/D

### SECTION X – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**RÉACTIVITÉ :** Ce produit peut réagir avec des agents oxydants.  
**STABILITÉ CHIMIQUE :** Stable.  
**RÉACTIONS DANGEREUSES POSSIBLES :** Aucune connue.  
**CONDITIONS À ÉVITER :** Températures supérieures à 122 °F et sources d'inflammation. Évitez les matériaux incompatibles.  
**MATÉRIAUX INCOMPATIBLES :** Agents oxydants puissants.  
**PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :** Oxydes de carbone. Formaldéhyde.

### SECTION XI – RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

**INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :** 1,1-difluoroéthane (75-37-6) : CL50 (inhalation, rat, 4h) > 437500 ppm.  
**VOIES D'ENTRÉE :** Yeux, Inhalation, Peau  
**YEUX :** Peut causer des irritations, des rougeurs, des larmolements.  
**INGESTION :** Il ne s'agit pas d'une voie d'exposition probable dans des conditions normales de manipulation du produit. Peut provoquer une irritation gastro-intestinale, des nausées, de la diarrhée, des vomissements, des crampes abdominales.  
**INHALATION :** L'inhalation de vapeur peut produire des effets anesthésiques et une sensation d'euphorie. Une surexposition prolongée peut provoquer une respiration rapide, des maux de tête, des étourdissements, une narcose, une perte de conscience et la mort par asphyxie selon la concentration et le moment de l'exposition.  
**PEAU :** Un bref contact n'est pas irritant. Peut provoquer des irritations, un dégraissage localisé, des rougeurs, des démangeaisons en cas de contact prolongé ou répété. Peut être absorbé par la peau en cas de contact prolongé et généralisé.  
**ÉTAT DE SANTÉ AGGRAVÉ :** Aucun connu.  
**DANGERS AIGUS POUR LA SANTÉ :** Peut provoquer un dégraissage et une dermatite de la peau. Le contact avec les yeux peut provoquer des irritations, des rougeurs, des larmolements. L'inhalation de brouillard ou de vapeurs peut provoquer une irritation des voies respiratoires, de la somnolence ou des étourdissements. L'ingestion peut provoquer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.  
**RISQUES CHRONIQUES POUR LA SANTÉ :** Aucun connu.  
**CARCÉROGÉNICITÉ :** OSHA : Non ACGIH : Pas NTP : Non CIRC : Non AUTRE : CA Prop 65

### SECTION XII – RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

**ÉCOTOXICITÉ :** 1,1-difluoroéthane (75-37-6) : CL50 (poisson, 96h) 295,78 mg/L ; CE50 (Daphnie, 48h) 146,7 mg/L ; CE50 (Algues, 96h) 47,76 mg/L.  
**PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ :** Le ou les composants de ce produit ne sont pas biodégradables.  
**POTENTIEL BIOACCUMULATIF :** Les composants de ce mélange peuvent se bioaccumuler dans les organismes aquatiques.  
**MOBILITÉ DANS LE SOL :** Ce produit est mobile dans le sol.  
**AUTRES EFFETS INDÉSIRABLES :** Aucun connu.

### SECTION XIII – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**ÉLIMINATION DES DÉCHETS :** Éliminez-les conformément aux réglementations locales, étatiques et fédérales. Ne pas réutiliser, percer ou incinérer le contenant. Emballez le contenant et placez-le dans la collecte des ordures.  
**STATUT DE LA RCRA :** Les déchets sont probablement considérés comme des déchets dangereux U161 (méthyl isobutylcétone), en vertu de la RCRA, mais le produit doit être entièrement caractérisé avant d'être éliminé (40 CFR 261).

### SECTION XIV - RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

**NOM OFFICIEL DE TRANSPORT :** Aerosols, Ltd. Qté.  
**CLASSE/DIVISION DE DANGER :** 2.1

# Fiche de données de sécurité

## Freeze Out

NUMÉRO ONU/NA : UN1950  
GROUPE D'EMBALLAGE : N/A

### EXPÉDITION AÉRIENNE

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT : Aérosols inflammables.

CLASSE/DIVISION DE DANGER : 2.1

NUMÉRO ONU/NA : UN1950

GROUPE D'EMBALLAGE : N/A

### EXPÉDITION PAR VOIE D'EAU :

NAVIRE (OMI/IMDG)

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT : Aérosols.

CLASSE/DIVISION DE DANGER : 2.1

NUMÉRO ONU/NA : UN1950

GROUPE D'EMBALLAGE : N/A

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT EAU : N/A

## SECTION XV - RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

STATUT TSCA : Tous les produits chimiques sont répertoriés ou exemptés.

CERCLA (LOI SUR L'INDEMNISATION ET LA RESPONSABILITÉ EN CAS D'INTERVENTION GLOBALE) : Méthyl isobutylcétone (108-10-1) Quantité à déclarer = 5000 livres.

CATÉGORIES DE DANGER EN VERTU DE LA LOI SUR LES ESPÈCES EN VERTU DE LA LOI SUR LES ESPÈCES EN VERTU DE LA LOI SUR LES ESPÈCES EN VERTU DE LA LOI SUR LES EAUX USÉES 311/312 : Inflammables (gaz, aérosols, liquides, solides). Gaz sous pression.

SARA 313 INGRÉDIENTS DÉCLARABLES : Méthylisobutylcétone (108-10-1).

LOI SUR L'ASSAINISSEMENT DE L'EAU : Aucune.

RÉGLEMENTATION DE L'ÉTAT : Proposition 65 de la Californie : AVERTISSEMENT : Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, y compris la méthylisobutylcétone (MIBK), qui est connue de l'État de Californie pour causer le cancer et des malformations congénitales ou d'autres troubles de la reproduction. Pour plus d'informations, rendez-vous sur [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov). Méthylisobutylcétone (108-10-1) : Inclus dans les inventaires de substances dangereuses de l'État, les listes de droit à l'information et/ou les listes de qualité de l'air ou de polluants atmosphériques pour les États suivants : MA, NJ, PA, RI.

REGLEMENTATION INTERNATIONALE : Aucune information disponible.

COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (COV) : 4,5 %

SANTÉ DE LA NFPA : 1

INFLAMMABILITÉ NFPA : 2

RÉACTIVITÉ NFPA : 1

NFPA AUTRES : Aucun

SANTÉ HMIS : 1

INFLAMMABILITÉ HMIS : 2

RÉACTIVITÉ DU HMIS : 1

PROTECTION DU HMIS : Un

## SECTION XVI - AUTRES RENSEIGNEMENTS

PRÉPARATION PAR : Roberto Cerón

DATE DE PRÉPARATION : 14/01/2014

DATE DE RÉVISION : 24/01/2023

S.O. = Sans objet ; S.O. = Indéterminé

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ : À notre connaissance, les informations contenues dans le présent document sont exactes. Cependant, il n'y a aucune hypothèse de responsabilité quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des informations contenues dans le présent document. La détermination finale de l'adéquation de tout matériau relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons pas garantir qu'il s'agit du seul danger qui existe. L'information contenue dans la présente FDS a été obtenue de sources actuelles et fiables ; Cependant, les données sont fournies sans aucune garantie, expresse ou implicite, quant à leur exactitude ou leur exactitude. Étant donné que les conditions de manipulation, de stockage et d'élimination de ce produit sont indépendantes de la volonté du fabricant, le fabricant ne sera pas responsable de la perte, des blessures ou des dépenses résultant d'une mauvaise utilisation des produits. Aucune garantie, expresse ou déduite, concernant le produit décrit dans la présente FDS ne doit être créée ou déduite par une déclaration dans la présente FDS. Divers organismes gouvernementaux peuvent avoir des réglementations spécifiques concernant le transport, la manipulation, le stockage, l'utilisation ou l'élimination de ce produit qui peuvent ne pas être couvertes par cette FDS. L'utilisateur est responsable de la conformité totale.